

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 814^e
 SÉANCE**

Mardi 23 octobre 1962,
 à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Hommage à la mémoire de Sukardjo Wirjopranoto, représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies</i>	131
Points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour:	
<i>Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [suite]</i>	
<i>Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite)</i>	
<i>Développement économique des pays sous-développés (suite):</i>	
a) <i>Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;</i>	
b) <i>Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale;</i>	
c) <i>Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation;</i>	
d) <i>Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général;</i>	
e) <i>Réforme agraire: rapport du Secrétaire général;</i>	
f) <i>Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales</i>	
<i>Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (suite)</i>	
<i>Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (suite)</i>	
<i>Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (suite)</i>	
<i>Déclaration du Caire des pays en voie de développement (suite)</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	131

Président: M. Bohdan LEWANDOWSKI
 (Pologne).

Hommage à la mémoire de Sukardjo Wirjopranoto, représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

1. Le PRÉSIDENT informe les membres de la Commission du décès de Son Excellence Sukardjo Wirjopranoto, représentant permanent de l'Indonésie

après de l'Organisation des Nations Unies et, en leur nom, il présente ses condoléances à la délégation indonésienne et à la famille du défunt. Il propose que la Commission observe une minute de silence en hommage à la mémoire de Sukardjo Wirjopranoto.

Les membres de la Commission observent une minute de silence.

**POINTS 12, 34, 35, 36, 37, 39 ET 84
 DE L'ORDRE DU JOUR**

Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [A/5203] (suite)

Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/5194, E/3613, E/3613/Add.1, E/3613/Add.2 et 3, E/3658, E/3664, E/3674) [suite]

Développement économique des pays sous-développés (A/5220) [suite]:

a) **Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général (A/5195);**

b) **Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/3654);**

c) **Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation (E/3600/Rev.1, E/3656, E/3656/Add.1);**

d) **Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général (E/3628, E/3629, E/3661, E/3668);**

e) **Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (E/3603);**

f) **Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/5196, E/3643)**

Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/5221, A/C.2/L.645, A/C.2/L.648, E/3631 et Add.1 à 4) [suite]

Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/5221, E/3447, E/3644, E/CN.13/43, E/CN.13/45) [suite]

Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/4905, A/5060, A/5225, A/AC.97/5/Rev.2, E/3511, E/L.914, E/L.915, E/L.918, E/L.919, E/SR.1177 à 1179, E/SR.1181) [suite]

Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) [suite]

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

2. M. VEJAJIVA (Thaïlande) remercie le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales

d'avoir fait dans sa déclaration (795^{ème} séance) une analyse très complète de l'évolution de la situation économique mondiale au cours des 12 derniers mois.

3. Puisqu'il est appelé à jouer un rôle de plus en plus grand dans le développement économique et social des pays sous-développés, le Conseil économique et social devrait être plus réellement représentatif; il faudrait donc prendre des mesures pour garantir aux pays en voie de développement, qui constituent 75 p. 100 des Membres de l'Organisation des Nations Unies, une représentation équitable et adéquate au sein de cet organe.

4. La Décennie des Nations Unies pour le développement est une tentative des plus sérieuses en vue de combler le fossé toujours plus large qui sépare les pays riches des pays pauvres; la délégation thaïlandaise approuve à cet égard le programme d'action fixé par le Conseil dans sa résolution 916 (XXXIV) afin d'atteindre les objectifs recherchés. Il est encourageant de constater qu'au cours de la première année de la Décennie on a créé au Siège le Centre des projections et de la programmation économiques, essentiellement chargé d'établir des projections à long terme des tendances de l'économie et de l'industrie mondiales; le représentant de la Thaïlande espère que des centres régionaux seront bientôt constitués dans les secrétariats de toutes les commissions économiques régionales.

5. La division actuelle du monde en deux groupes distincts — celui dont les espoirs montent et celui qui vit dans l'opulence — risque, si elle se prolonge, de compromettre l'avenir de l'humanité. L'écart qui sépare les pays industriellement avancés des pays en voie de développement, sur le plan du revenu et du taux de croissance économique, continue de s'accroître à un rythme inquiétant; en même temps, les prix des biens manufacturés montent, tandis que ceux des produits de base baissent. Ainsi, la valeur totale des exportations des pays de la région de la CEAEO a bien augmenté en 1961, mais ces pays ont éprouvé des difficultés de balance des paiements parce qu'ils ont eu davantage besoin de devises pour importer des biens d'équipement et du matériel. En même temps, leurs recettes d'exportation fléchissaient. La Thaïlande a néanmoins réussi à réduire le déficit de sa balance commerciale en 1961 et le Gouvernement thaïlandais, convaincu qu'il faut développer au maximum le volume des échanges, a conclu des accords commerciaux avec deux pays et en négocie de semblables avec plusieurs autres.

6. La délégation thaïlandaise partage entièrement les inquiétudes exprimées par les pays participants à la Conférence du Caire sur les problèmes de développement économique et par les membres du Comité du commerce de la CEAEO au sujet des répercussions défavorables que certaines politiques, adoptées par des groupements économiques régionaux de pays industrialisés, risquent d'avoir sur les économies en voie de développement. Le simple bon sens commande aux membres de la Communauté économique européenne de se soucier du bien-être et des intérêts de tous les pays en voie de développement, et la délégation thaïlandaise a le ferme espoir que la Communauté saura se tourner vers l'extérieur.

7. La délégation thaïlandaise accueille avec satisfaction la Déclaration concernant la promotion du com-

merce des pays moins développés^{1/}, dans laquelle les parties contractantes au GATT reconnaissent qu'il convient de prendre immédiatement des mesures pour élaborer des programmes d'action et fixer des dates limites de manière à réduire progressivement et supprimer en fin de compte les obstacles aux exportations des pays en voie de développement. Elle estime néanmoins que les pays industriels ne se sont guère employés jusqu'ici à ouvrir leur marché aux produits des régions en voie de développement, et elle espère que ces pays agiront rapidement afin de supprimer les nombreuses entraves de cette nature et de créer des conditions acceptables pour l'entrée des produits agricoles sur les marchés mondiaux.

8. La Thaïlande est un pays d'exportation primaire et subit donc le contrecoup des fluctuations excessives des prix des produits de base; c'est pourquoi elle appuie énergiquement toutes les mesures internationales destinées à compenser ces fluctuations et juge inévitable la création de nouveaux mécanismes internationaux à cette fin. La proposition contenue dans le rapport du groupe d'experts des Nations Unies et tendant à établir un fonds d'assurance pour le développement (E/3447) est plus favorable aux intérêts à long terme des pays en voie de développement que la proposition formulée par l'Organisation des Etats américains sur les mesures financières de compensation^{2/}. Tout plan de compensation qui serait adopté aiderait les pays de production primaire à se protéger des conséquences désastreuses de la baisse périodique des recettes d'exportation indispensables à leur progrès économique. Un tel plan devrait être appliqué avec la participation conjointe des pays de production primaire et des pays industriellement avancés; ces derniers peuvent fort bien considérer qu'il s'agirait là d'un moyen d'aider les pays en voie de développement à assurer leur développement ininterrompu. Dans ce contexte, la délégation thaïlandaise appuie la résolution 915 (XXXIV), dans laquelle le Conseil économique et social a approuvé la création d'un groupe technique de travail qui serait chargé d'examiner les propositions relatives aux mesures financières de compensation.

9. Tout en reconnaissant que les accords internationaux sur les produits de base ne garantiront sans doute pas la stabilité générale des cours, M. Vejajiva estime que les Nations Unies doivent poursuivre leurs efforts pour stabiliser les prix, produit par produit, au moyen de négociations entre les producteurs et les consommateurs. Le succès récemment obtenu par la signature de l'Accord international sur le café offre un exemple qui devrait être suivi et conduire à la conclusion d'accords sur d'autres produits.

10. Dans son rapport de 1962 sur les problèmes internationaux relatifs aux produits de base (E/3614), la Commission provisoire de coordination des ententes internationales relatives aux produits de base a souligné l'effet néfaste que l'existence de stocks non commerciaux importants pourrait avoir sur les marchés. La délégation thaïlandaise espère vivement que les excédents et les stocks accumulés dans quelques pays industriellement avancés seront écoulés

^{1/} Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Instruments de base et documents divers, Supplément No 10 (Genève, 1962), p. 29.

^{2/} Voir Organisation des Etats américains, Final Report of the Group of Experts on the Stabilization of Export Receipts and Proposed Articles of Agreement of the International Fund for Stabilization of Export Receipts, Union panaméricaine, Washington (D. C.), 1962.

par des moyens qui ne nuisent pas aux pays d'exportation primaire et après consultations entre les gouvernements intéressés.

11. Convaincu qu'il est grand temps de s'efforcer de réorganiser complètement les marchés internationaux et de rajuster les politiques commerciales, le Gouvernement thaïlandais appuie entièrement la décision du Conseil économique et social de convoquer une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [résolution 917 (XXXIV)]. Cette rencontre permettrait d'examiner des problèmes aussi importants pour le commerce international que la stabilisation des prix des produits de base, l'expansion des débouchés existants pour les biens des pays en voie de développement, les répercussions des groupements économiques régionaux de pays industriellement avancés, la nécessité de supprimer tous les moyens par lesquels les pays industrialisés restreignent leurs importations en provenance des pays en voie de développement, l'établissement de mécanismes de compensation financière et les problèmes posés par l'écoulement des excédents et des stocks. Pour que la Conférence aboutisse à des résultats tangibles, il faudra disposer d'assez de temps pour la préparer; en tout état de cause, la délégation thaïlandaise espère qu'elle se tiendra aussitôt que possible, de préférence en 1963.

12. En raison de la composition restreinte et mal équilibrée du Conseil économique et social, la délégation thaïlandaise ne peut approuver la composition du Comité préparatoire telle qu'elle a été proposée dans la résolution 917 (XXXIV) du Conseil et suggère d'élargir ce comité pour assurer une représentation adéquate des pays en voie de développement ayant des intérêts dans le commerce international des produits de base et des pays appartenant aux diverses associations économiques régionales. Il conviendrait de tenir compte également du principe de la répartition géographique.

13. Il est généralement admis que l'aide étrangère ne saurait remplacer le commerce dans le financement du développement économique, mais il est essentiel, comme l'indique l'étude du Secrétaire général sur les besoins des pays peu développés en matière d'équipement (A/AC.102/5), d'accroître sensiblement le volume de l'aide économique extérieure en vue d'accélérer le développement économique. La délégation thaïlandaise estime que les pays industrialisés pourraient fort bien assumer de plus grandes responsabilités à cet égard. La Thaïlande se rend pleinement compte que l'aide extérieure ne peut que s'ajouter à ses propres efforts; elle est cependant profondément reconnaissante de l'aide précieuse et généreuse que lui accordent les organismes internationaux et nombre de pays. Elle reconnaît également le rôle essentiel que joue l'Organisation des Nations Unies en matière de préinvestissement et d'assistance technique; aussi, le Gouvernement thaïlandais a-t-il décidé, malgré ses ressources limitées, d'augmenter de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente sa contribution au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial.

14. En ce qui concerne l'industrialisation, le Gouvernement thaïlandais, qui a institué un programme intensif de développement industriel, est convaincu de l'importance vitale des investissements privés étrangers pour le progrès économique du pays, et il a pris toutes les mesures possibles en vue d'attirer des capitaux privés. Il a notamment permis aux in-

vestisseurs étrangers de posséder des terres et de rapatrier leurs capitaux et leurs bénéfices, et il leur a donné des garanties contre la nationalisation, la concurrence d'entreprises d'Etat et la double imposition. Pour ce qui est des activités de l'ONU dans ce domaine, la délégation thaïlandaise note les progrès accomplis par le Comité du développement industriel; elle espère que le Centre de développement industriel sera renforcé; elle approuve la création d'un groupe de conseillers de l'ONU dans le domaine industriel afin d'apporter une aide directe aux pays en voie de développement pour la solution des problèmes de cet ordre, et elle accueille avec satisfaction la nomination du Commissaire au développement industriel.

15. La délégation thaïlandaise note avec plaisir que les commissions économiques régionales participent davantage aux activités des pays de leurs régions dans les domaines économique et social. Elle espère que, grâce à la décentralisation, ces commissions pourront disposer des moyens nécessaires à l'exécution de leurs tâches organiques et opérationnelles, notamment de fonds suffisants, et devenir ainsi les véritables organes d'exécution de l'ONU. A ce sujet, M. Vejajava fait l'éloge des travaux accomplis par la CEAO durant l'année écoulée, notamment en ce qui concerne le projet d'aménagement du bassin inférieur du Mékong et le projet d'une route transasiatique, et il approuve la création d'un Institut de développement économique pour l'Asie.

16. Depuis sa création en juillet 1961, l'Association de l'Asie du Sud-Est, à laquelle appartient la Fédération de Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, a accompli certains progrès; les trois pays ont décidé notamment de mettre en œuvre un certain nombre de projets particuliers et ont adopté un programme pratique de coopération technique. Les membres de l'Association sont de petits pays ayant des aspirations communes et résolus à travailler de concert pour favoriser le bien-être de leurs populations respectives. L'Association n'est pourtant pas un groupement exclusif et ses portes sont toujours ouvertes aux autres pays du Sud-Est asiatique animés d'intentions analogues. Si les Etats du Sud-Est asiatique apprennent à coopérer entre eux, la solidarité asiatique qui en résultera servira non seulement leurs propres intérêts et ceux de la région, mais aussi ceux du reste du monde.

M. Allana (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

17. M. GRANADOS (Guatemala) dit que son gouvernement partage l'opinion selon laquelle le développement économique des pays sous-développés doit reposer sur la mobilisation de leurs ressources internes. Les objectifs économiques de ces pays ne seront atteints que moyennant une planification à court terme et à long terme, un accroissement de l'épargne intérieure et une redistribution de revenu national.

18. Les tendances du commerce international au cours des dernières années et la diminution de la valeur des exportations du Guatemala préoccupent vivement le Gouvernement guatémalien, car ce sont là les principaux facteurs qui entravent la croissance économique et le progrès social du pays. Certaines mesures d'ordre économique ont été prises en vue de réduire le taux de l'investissement public et de restreindre le crédit à l'entreprise privée, ce qui

a nécessairement influé sur le niveau de l'emploi et de l'investissement privé.

19. Les mesures qui ont été prises jusqu'à présent pour atténuer les problèmes des pays sous-développés ont eu certains résultats positifs à court terme, mais elles sont insuffisantes à moyen terme et à long terme. Le déséquilibre entre l'offre et la demande est la cause principale de la situation défavorable qui existe actuellement en ce qui concerne les termes de l'échange, et la solution est évidemment d'accroître la demande ou de réduire l'offre. Toutefois, cette dernière méthode n'aurait d'intérêt que si les prix montaient considérablement, ce qui paraît improbable. Il est clair que, pendant longtemps, il faudra aux pays en voie de développement plus qu'une simple stabilité de leurs recettes en devises. Ces pays devront assurer à long terme une expansion régulière de leurs exportations. Ils pourraient essayer d'améliorer leur situation en augmentant la production, en vue de l'exportation, de produits autres que les produits de base traditionnels, mais une diversification de cette nature ne va pas sans risque, étant donné que les pays sous-développés pourraient ne pas être à même de concurrencer, notamment en ce qui concerne les produits agricoles, les pays développés qui ont l'avantage de disposer de techniques agricoles modernes.

20. Les mesures à court terme adoptées pour aider les pays en voie de développement sont sans doute impuissantes à résoudre leurs problèmes fondamentaux, mais elles constituent néanmoins un pas en avant, car elles révèlent un changement dans l'attitude des pays industrialisés. La répartition des revenus constitue une question d'importance vitale, tant du point de vue national que du point de vue international, et il semble qu'on se rende compte de plus en plus de l'injustice qu'implique le déséquilibre actuel entre la situation des pays privilégiés et celle des nations défavorisées. Les espérances accrues de ces dernières indiquent clairement qu'on ne pourra trouver de solution durable tant qu'on n'aura pas assuré une répartition plus équitable des revenus mondiaux et que les producteurs primaires n'auront pas reçu une plus juste rémunération de leurs travaux.

21. Les pays industrialisés, qu'il s'agisse du groupe des pays socialistes ou de celui des pays occidentaux, ont prétendu avoir augmenté leur demande de produits primaires et se sont reproché mutuellement d'avoir limité les importations de ces produits; mais une demande accrue ne suffit pas à elle seule. Tous les efforts doivent être concentrés sur l'expansion des exportations des pays en voie de développement.

22. Il existe heureusement, entre pays avancés et pays en voie de développement, une large coopération qui devrait conduire à une planification spécifique au niveau international, en vue de résoudre les problèmes économiques mondiaux. C'est pourquoi la délégation guatémaliennne accueille avec satisfaction la décision de tenir une conférence internationale sur le commerce. Pour éviter que cette conférence ne devienne un simple instrument de propagande politique, il vaudrait peut-être mieux ne pas la convoquer avant de pouvoir procéder à une préparation suffisante et présenter des propositions pratiques concernant les mesures à prendre.

23. M. BOLIN (Suède) dit que, depuis quelques années, l'opinion publique de son pays s'intéresse de plus en plus aux problèmes qui se posent aux nations en voie

de développement. Une commission composée de représentants du gouvernement et d'autres organismes a passé en revue le programme d'assistance de la Suède et, se fondant sur les conclusions de cette commission, le Parlement a élaboré et adopté de nouveaux textes législatifs sur l'assistance aux fins du développement. Pour l'exercice financier 1962-1963, les dépenses au titre de l'aide extérieure doivent être portées de 10 millions à 25 millions de dollars. De plus, 40 millions de dollars ont été prévus pour assurer des garanties de crédit aux exportateurs qui ont des rapports commerciaux avec les pays en voie de développement.

24. La Suède insiste donc moins sur la nécessité d'améliorer le mécanisme d'aide multilatérale que sur les moyens d'augmenter sa propre participation au développement. Elle est en faveur d'une participation dans le cadre de programmes multilatéraux, car l'assistance fournie à ce titre perd son caractère national et n'implique pas de liens politiques. Les programmes multilatéraux permettent de plus d'assurer la coordination efficace de l'assistance fournie par de nombreux pays, et les organisations internationales sont mieux placées qu'un petit pays pour déterminer les besoins, répartir les fonds de façon rationnelle et assurer une gestion efficace des projets. Néanmoins, une part considérable de l'assistance extérieure accordée par la Suède sera fournie à l'avenir sur une base bilatérale, car on estime qu'une assistance financière de cette nature pourrait inciter les entreprises privées suédoises à consentir un effort plus grand en faveur des pays peu développés dont beaucoup ont récemment exprimé le vœu d'obtenir des crédits bilatéraux de la Suède. Un programme de formation d'experts de l'assistance technique a été institué, et le gouvernement a proposé de mettre à la disposition de l'Organisation des Nations Unies un certain nombre de jeunes experts compétents qui pourraient avoir pour mission de seconder dans leur travail les spécialistes possédant une longue expérience.

25. La Suède tient à s'assurer que ces projets d'assistance technique et financière bilatérale s'intègrent dans le cadre de l'assistance multilatérale et à s'inspirer de l'expérience internationale afin que son action ait le maximum d'efficacité. Convaincue que d'autres pays donateurs partagent ce désir, elle espère que l'Organisation des Nations Unies établira un système de directives à l'intention des fournisseurs éventuels d'aide bilatérale. A cet égard, on pourrait utilement élargir le service de renseignements du Fonds spécial, dont on envisage la création, pour en faire un centre général d'échanges de renseignements et de documentation intéressant à la fois l'aide financière et l'assistance technique. L'Organisation devrait en fait prévoir, sous une forme ou sous une autre, un système permettant d'orienter tous les efforts déployés, tant sur une base multilatérale que sur le plan bilatéral, en vue de combler l'écart qui sépare les nations riches des nations pauvres. Le Gouvernement suédois continue cependant à penser qu'il convient d'explorer à fond les possibilités offertes par le mécanisme actuel d'assistance au développement avant de créer un dispositif nouveau. Il estime qu'une meilleure coordination de l'assistance multilatérale peut être assurée au moyen des institutions existantes. La coordination des activités des organismes internationaux dépend de l'efficacité obtenue à l'échelon national, et il importe que les gouvernements qui appartiennent à diverses organisations internationales

adoptent la même attitude au sein de toutes ces organisations.

26. Le Gouvernement suédois appuie la proposition tendant à renforcer les commissions économiques régionales. Il pense toutefois que les mutations de personnel dans les régions ne doivent pas porter préjudice au fonctionnement des services du Siège. Si besoin est, il faudra recruter du personnel et fournir à l'Organisation les moyens financiers nécessaires à cette fin.

27. La délégation suédoise accueille avec satisfaction l'utile rapport du Secrétaire général sur les mesures proposées pour la Décennie des Nations Unies pour le développement (E/3613). La croissance quantitative et la diversification sont les objectifs fondamentaux des pays en voie de développement, mais la diversification ne doit pas s'entendre comme signifiant uniquement l'industrialisation, car il est dangereux de créer des économies reposant sur une production industrielle unilatérale. Un troisième objectif devrait consister à intégrer l'économie à l'échelon national ou même régional. Une nette tendance se manifeste en faveur de l'intégration régionale, dont le but devrait être non pas l'autarcie à l'abri de barrières douanières, mais la formation de groupements économiques ouverts et tournés vers l'extérieur.

28. L'une des tâches les plus importantes de la Décennie sera de donner aux pays en voie de développement une part équitable du commerce international. La Suède est disposée à collaborer activement à tous les efforts déployés dans cette direction et appuie la décision du Conseil économique et social de réunir une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les rouages actuels du commerce international ont permis des réalisations très utiles, mais l'aggravation de la situation du commerce mondial montre la nécessité de prendre rapidement d'autres mesures. Cette conférence doit toutefois faire l'objet d'une préparation aussi minutieuse que possible, qui doit tendre non seulement à résoudre les problèmes techniques, mais également à informer l'opinion internationale de la tâche incombant à la Conférence.

29. La planification et la programmation doivent jouer un rôle important dans l'affectation des ressources dont disposent les pays en voie de développement. Cependant, étant donné que des processus économiques et sociaux complexes ne peuvent jamais se conformer exactement à un schéma, il ne faut pas faire une place exagérément large à la planification et l'on doit réviser les objectifs au fur et à mesure de l'évolution. Il importe que la planification soit non pas l'apanage des économistes ou des gouvernements, mais bien un processus démocratique auquel participent tous les groupements sociaux.

30. Les pays en voie de développement ont besoin d'une plus grande aide en capital. Pour le prochain exercice financier, la Suède versera une contribution supplémentaire à l'AID s'élevant au triple de sa contribution au budget ordinaire et appuiera toutes autres mesures destinées à accroître le courant des capitaux multilatéraux vers les pays en voie de développement. Mais il ne faut pas exagérer l'importance des capitaux dans le processus de croissance. Des études récentes montrent que 10 à 20 p. 100 seulement de l'augmentation de la production par unité de main-d'œuvre sont imputables à l'investissement. Les res-

sources humaines sont également importantes et l'on s'efforce actuellement d'améliorer l'enseignement en général et la formation professionnelle et technique en particulier. Les investissements dans la formation et l'enseignement sont extrêmement rentables, surtout dans les pays en voie de développement, où il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Dans de nombreux cas, des facteurs qui n'ont pas un caractère tangible, comme l'enseignement, la formation et la recherche, assurent une augmentation du produit national global beaucoup plus importante que l'accroissement direct de facteurs tels que terrain, main-d'œuvre et capital. Le problème de la main-d'œuvre est un problème à long terme et il importe donc d'investir de toute urgence des capitaux dans l'enseignement et dans la formation. La délégation suédoise constate avec satisfaction que l'on insiste de plus en plus sur le rôle de la main-d'œuvre dans le développement économique des pays en voie de développement et espère que les organes compétents des Nations Unies et les pays eux-mêmes concentreront leurs efforts sur les problèmes mis en jeu.

31. Selon M. AMADOR (Mexique), le fait que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la résolution 1710 (XVI) sur la Décennie des Nations Unies pour le développement illustre l'opinion générale selon laquelle le développement rapide des pays peu développés constitue, sur le plan économique, le besoin le plus urgent auquel le monde doit faire face; par ailleurs, l'adoption à l'unanimité de la résolution 1707 (XVI) de l'Assemblée générale montre que, de l'avis de tous, le commerce international est bien le principal instrument du développement économique. Les pays peu développés ont besoin de marchés stables et librement accessibles et doivent être assurés de prix équitables et rémunérateurs pour leurs produits. Il ne faut pas que leurs exportations soient compromises par les barrières tarifaires, restrictions quantitatives, impôts intérieurs ou autres obstacles élevés dans les pays industriels; en outre, il doit y avoir un juste rapport entre les prix de leurs produits primaires et les prix des biens d'équipement, produits manufacturés et biens de consommation dont ils ont besoin. En raison de leur complexité et de leur importance, ces problèmes ne peuvent être résolus immédiatement, mais il ne faut pas, par inertie, laisser la situation s'aggraver.

32. Tous les pays doivent s'unir pour apporter des solutions à long terme et à court terme aux problèmes du commerce international, car c'est le seul moyen d'accélérer le progrès des pays sous-développés jusqu'à ce qu'ils parviennent au stade de la croissance auto-entretenu. L'effort collectif doit se concentrer sur la recherche de solutions pratiques aux questions les plus urgentes. Cela pourrait se faire au cours d'une conférence tenue sous les auspices des Nations Unies et dont l'ordre du jour serait limité à ces questions. On pourrait examiner par la suite d'autres problèmes moins urgents, en s'appuyant sur les résultats de cette conférence. Comme il l'a déjà indiqué dans sa réponse au Secrétaire général (E/3631), le Gouvernement mexicain attache une importance considérable à des mesures destinées à stabiliser les prix des produits de base et à la création d'un fonds de réserve que les pays producteurs de produits de base pourraient utiliser en cas de fluctuations des prix desdits produits. Ces deux questions devraient figurer à l'ordre du jour de la conférence des Nations Unies sur les problèmes du commerce international qui est envisagée.

33. Le Gouvernement mexicain a participé à la Conférence sur les problèmes de développement économique qui s'est tenue au Caire et il voit avec satisfaction l'accueil favorable qui a été réservé à la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162). En son paragraphe 9, cette déclaration affirme que les problèmes des pays en voie de développement pourraient être résolus par un effort commun sur le plan national et international, dans le cadre de la Charte des Nations Unies et par la coopération et l'assistance internationales. La délégation mexicaine est convaincue que la coopération internationale dans le domaine économique et social se développera au fur et à mesure que les pays industrialisés intensifieront leurs efforts en ce sens et que les pays en voie de développement appliqueront des principes comme ceux qu'énonce la Déclaration du Caire.

34. Le Mexique consacre toute son énergie et tous ses efforts au développement national et international. Il attache une importance considérable à l'enseignement et il a considérablement réduit l'analphabétisme, en dépit d'un fort accroissement démographique. Dans ce pays, on construit une salle de classe toutes les deux heures, des manuels scolaires sont fournis gratuitement aux enfants des écoles et les établissements d'enseignement sont généreusement subventionnés. On est en train de mettre sur pied, avec l'assistance du Fonds spécial, un centre national de formation destiné à former des professeurs spécialisés pour les écoles techniques.

35. Le Gouvernement mexicain attache une importance considérable à une planification réaliste et l'organe responsable de la coordination de la planification a élaboré un programme pour la période 1962-1964. On se propose d'augmenter le produit national d'au moins 5,4 p. 100 en moyenne chaque année, ce qui impliquera des investissements considérables et l'utilisation, à cette fin, d'une part croissante du produit national. Ce programme sera

financé principalement à l'aide des ressources nationales et un plan triennal d'investissement a été préparé à cet effet. Les investissements du secteur public s'élèveront à 3 200 000 dollars, dont 75,7 p. 100 seront consacrés à des investissements de base pour le développement. Les investissements publics, qui sont passés de 672 millions de dollars en 1960 à 928 millions en 1962, vont au développement industriel et agricole et à des projets d'infrastructure sociale. La stabilité de la monnaie est garantie par les réserves de la Banque du Mexique.

36. Le Mexique a récemment procédé à une réforme fiscale visant à assurer un meilleur réinvestissement des bénéfices et une meilleure répartition du revenu national, ainsi qu'un système fiscal équitable. Divers prêts étrangers, notamment des crédits de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement, ainsi qu'un prêt à long terme et à faible intérêt dans le cadre de l'Alliance pour le progrès, ont récemment aidé le Mexique à financer son développement. Le Président du Mexique a décrit la réforme agraire, déjà considérablement avancée, comme une transformation sociale. Les modifications du régime foncier au moment de la révolution ont été conçues de manière à améliorer les conditions de vie à la campagne et à permettre aux habitants des régions rurales de mener une vie pleine et satisfaisante. La réforme sociale dans les régions rurales est en cours et s'appuie sur les méthodes suivantes: amélioration de la répartition et de l'utilisation des terres au profit de ceux qui les travaillent; introduction de techniques efficaces pour assurer l'utilisation optimum des ressources disponibles; réorganisation du travail selon les conditions régionales; coordination de la production agricole, de l'industrie et du commerce dans les régions rurales; modernisation des écoles, des services de santé publique ainsi que d'autres aspects importants de la vie rurale.

La séance est levée à 12 h 45.